

Fiche Technique Conseil: diagnostic sécurité incendie copropriété

Objectifs de la mission

Mission d'analyse, d'assistance et de conseil visant la sécurité des occupants et la conformité réglementaire.

- Évaluer les risques d'incendie et dresser un état précis des installations.
- Vérifier la conformité aux normes en vigueur et identifier les non-conformités.
- Détecter les anomalies/dysfonctionnements et prioriser les mesures correctives.
- Élaborer un plan d'action et un plan d'évacuation adaptés.
- Prévoir la maintenance des équipements et faciliter la prise de décision.
- Accompagner la mise en œuvre et former les responsables à la gestion d'urgence.

Note: Le diagnostic réduit les sinistres, sécurise les occupants et facilite la conformité lors des contrôles officiels.

Entreprises / profils concernés

- Syndicats de copropriétaires et syndicats professionnels.
- Gestionnaires de biens immobiliers et administrateurs de biens.
- Conseils syndicaux et responsables techniques.
- Copropriétés en rénovation, en changement réglementaire ou préparant des AG.
- Sites en locaux partagés nécessitant une approche globale des risques.

Durée et format de la mission

Élément	Détail
Durée	2 à 5 jours selon taille/complexité et disponibilité des documents.
Format	Présentiel pour visites/entretiens; analyse documentaire possible à distance.
Livrables	Rapport détaillé et illustré (numérique) + restitution orale possible.
Souplesse	Interventions flexibles, adaptées aux contraintes opérationnelles des gestionnaires.

Méthodologie / déroulement de la mission

Approche méthodique structurée en quatre étapes, avec accompagnement jusqu'au suivi.

Étape 1 : Diagnostic initial

- Visite sur site et inspection visuelle.

- Relevé des équipements et observation des conditions de sécurité.
- Identification des points sensibles et des équipements obsolètes.

Étape 2 : Analyse documentaire et réglementaire

- Étude des plans d'évacuation, registres de maintenance, certificats.
- Vérification des normes et de la cohérence des mesures existantes.

Étape 3 : Recommandations et plan d'action

- Rapport détaillé avec non-conformités et priorisation des actions.
- Propositions techniques, organisationnelles et humaines.

Étape 4 : Suivi et accompagnement

- Assistance à la mise en œuvre et au suivi des travaux.
- Formation des responsables et pérennisation des dispositifs.